

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>VALIDATION DE LA CANDIDATURE LEADER 2023-27, PORTEE PAR LE PNR DES PYRENEES CATALANES EN FAVEUR DU TERRITOIRE DU GAL TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 28 Votants : 35 Délib. n°8- 13/12/2022</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mardi 06 décembre 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T).

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), LECOINET Jean-Philippe (T), POUDADE Danielle (T),

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BONACAZE Benoit (T) à BOTEBOL Claudine (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), FORASTE Guy (T) à PETIT Vivien (T), PARRILLA Jérôme (T) à DOMENECH Alain (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T), VILA Patrice (T) à BARNOLE Catherine (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,



CONSIDERANT que les élus du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ont décidé de reconduire le Groupe d'Action Locale Terres Romanes en Pays Catalan et de répondre à l'appel à candidature LEADER 2023-2027.

CONSIDERANT que le territoire proposé pour le projet de GAL, couvre les 4 Communautés de communes : Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Roussillon Conflent. Il correspond également au périmètre de l'ATI FEDER et du futur Contrat Territorial Occitanie. En ce sens, il entend répondre aux attentes d'une recherche de convergence et de cohérence entre l'ensemble des outils en faveur du développement de ce territoire et souhaite poursuivre la dynamique engagée avec un projet renouvelé.

CONSIDERANT que cette candidature « un territoire uni dans la diversité pour réussir ses transitions » repose sur un diagnostic et une stratégie partagés par les acteurs du territoire en convergence avec les orientations définies pour la mise en œuvre du Pacte Vert Occitanie et avec les priorités de la Politique Agricole Commune et du Plan Stratégique National. Elle a pour ambition de répondre aux défis suivants :

- 1/ Défi de rééquilibrage territorial garant de la qualité de vie pour un « mieux vivre ensemble »
 - 2/ Défi des transitions à mettre en œuvre pour un « mieux vivre demain »
 - 3/ Et le défi de soutenir la création d'activités et d'emplois locaux pour un « mieux vivre ici »
- Ces défis et ambitions sont déclinés en 6 objectifs stratégiques :

- Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous (défi 1)
- Préserver et valoriser les patrimoines et qualifier les projets et infrastructures touristiques (défi 1)
- Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique (défi 2)
- Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux (défis 2 et 3)
- Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à la demande (défi 3)
- Renforcer le partenariat transfrontalier sur le territoire et ouvrir le territoire (transversal aux 3 défis)

CONSIDERANT que pour mener à bien ces objectifs, un comité de programmation représentatif des forces vives du territoire sera constitué, réunissant l'ensemble des compétences thématiques à mobiliser pour répondre aux différents enjeux. Son approche prendra en compte les critères de partenariats, de solidarité, de justice territoriale, d'exigence environnementale et d'ancrage territorial. Une équipe technique interviendra en appui de ce comité pour un accompagnement au plus près des besoins du territoire et de ses populations.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE le périmètre de candidature, la stratégie présentée, le dossier de candidature LEADER 2023-27 tel que présenté en annexe, le portage de ce dernier par le PNR et la mise en œuvre d'ingénierie nécessaire inscrite au dossier.

AUTORISE le Président à accomplir et signer toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**